

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°30/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 22 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Lydia **CHAREF**, M. Grégory **SOULLIAERT**, Mme Sandra **PEYRE**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Esmail **BOUBAKEUR**, Esteban **SERRANO**, Mme Marie-Jeanne **CLAPIER**, M. Fabio **ZUCCARI**, Mme Mélanie **TOBBA**, M. Ahmet **OZGUN**.

Procurations : Mme Chorig **MIRZAYAN** (pouvoir à Mme Pauline **BON**).

M. Esteban **SERRANO** a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – COMMUNE.

Exposé du 1^{er} Adjoint.

En préambule, nous vous précisons que le Compte de Gestion du Comptable et le Compte Administratif de l'Ordonnateur ont désormais fusionnés en un seul document comptable, à savoir le Compte Financier Unique.

Il peut se résumer comme suit en ce qui concerne l'exercice 2025 du budget principal de la Commune, pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Dépenses

Elles s'élèvent à **7.898.446,16 €**.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général 2.207.875,26 €.
- Chapitre 012 - Charges de Personnel 3.972.361,88 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 527.715,94 €.
- Chapitre 66 - Charges Financières 40.455,19 €.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles..... 286.187,93 €.
- Chapitre 68 – Provision pour non-valeur 836.805,96 €.
- Chapitre 73 – Droit de mutation..... 27.044,00 €.

B - Recettes

Elles sont réalisées à hauteur de **9.970.661,60 €**.

- Chapitre 002 – Excédent Commune 2024..... 1.000.000,00 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 34.807,00 €.
- Chapitre 70 – Produits des services 597.566,35 €.
- Chapitre 72 – Travaux en Régie..... 53.925,04 €.
- Chapitre 73 – Impôts et Taxes 4.219.252,95 €.
- Chapitre 74 – Dotations et participations..... 3.401.253,85 €.
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 326.626,50 €.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels 317.200,81 €.
- Chapitre 78 – Reprise de provisions..... 20.029,10 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent 2025 d'un montant de **2.072.215,44 €**.

Cet excédent sera maintenu en totalité en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Dépenses

Les dépenses s'élèvent à **1.415.101,14 €**, à savoir :

- Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts 531.990,17 €.
- Chapitres 10-20-21-23 – Acquisitions et travaux 784.029,42 €.
- Opérations d'ordre 99.081,55 €.

B - Recettes

D'un montant de **3.332.158,25 €**, les recettes sont les suivantes

- Chapitre 001 – Excédent Investissement 2024 1.655.894,44 €.
- Chapitre 10 – Dotations 204.801,03 €.
- Chapitre 1068 – Affectation excédent fonct.2024 306.885,08 €.
- Chapitre 13 – Subventions départementales..... 45.000,00 €.
- Chapitre 19 – Plus-value sur vente matériel..... 6.982,50 €.
- Chapitre 21 – Cession matériel 277.308,10 €.
- Chapitre 28 – Amortissements 835.287,10 €.

La section d'Investissement fait donc apparaître un excédent 2025 d'un montant de **1.917.057,11 €** qui sera inscrit en recettes d'investissement du Budget Primitif 2026.

Vous voudrez bien statuer après que Franck BRON Maire ait quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune, tel que présenté dans l'exposé du 1^{er} Adjoint.

☞ Maintien à hauteur de **2.072.215,44 €** l'excédent de fonctionnement 2025 qui sera inscrit en recette de fonctionnement du Budget Primitif 2026.

Délibération adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (Mélanie TOBBA et Ahmet OZGUN).

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 23 avril 2026
Le Maire,

